



CrDA
Périgord Noir

Savoir oser

Bulletin d'information L'Agriculteur du Périgord Noir

Février 2024 – n°19

Création Dynamique Agricole
Place Marc Busson - 24200 SARLAT
crda.pn@dordogne.chambagri.fr
05.53.28.60.80

EDITORIAL

Les dernières mobilisations agricoles en Périgord Noir, dans le département et dans tout l'hexagone ont montré la colère du monde agricole, personne ne peut maintenant nier la situation dans laquelle se trouvent nos producteurs.

Quand les différents débats cristallisent cette crise autour des clivages producteur/écologie, le fond du problème est plus complexe et vise une juste rémunération du travail. Nous manquons tous de perspectives et de stabilité pour se projeter dans des productions viables économiquement et socialement. Toutes les revendications entendues ont ce dénominateur commun et c'est la clef de voûte du CRDA du Périgord Noir.

Identifier des leviers, construire des plans d'actions partagés, mener des actions pour maintenir des exploitations viables et permettre des installations. Vous trouverez dans ces pages, les illustrations de ces actions.

C'est aussi dans cet esprit que nous invitons les éleveurs aux Assises de l'Élevage de Dordogne, notre rendez-vous en Périgord Noir sera le 12 mars à Proissans, c'est le moment pour les éleveurs de construire leur feuille de route et ramener de la valeur ajoutée dans les entreprises agricoles.

A noter : une nouveauté dans l'équipe de l'antenne de la Chambre d'agriculture à Sarlat : Richard Raynaud est maintenant responsable de l'antenne, il remplace Julien Michau qui est devenu directeur de la Chambre d'agriculture de Dordogne.

TREMOUILLE Pierre, Président du CrDA

VIVRE DEMAIN DE NOS ELEVAGES EN PERIGORD !

Comment trouver des perspectives pour son élevage ? Valoriser ses produits et assurer des débouchés rémunérateurs ?

En mars, la Chambre d'agriculture de Dordogne avec les CrDA organise les assises de l'élevage, une journée par CrDA, pour le Périgord Noir, notez la journée du 12 mars 2024 à la salle des fêtes de Proissans.

Éleveurs de toutes les filières, que ce soit la volaille, les bovins, les ovins, les caprins, les porcins, qu'il s'agisse de filières longues ou courtes, en plein air ou hors sol... Vous détenez les clés pour influencer les évolutions, et qui mieux que l'éleveur pour identifier les leviers du futur ? Par un travail collaboratif, étalé sur l'ensemble de la journée et avec des échanges ouverts entre éleveurs, vous identifierez et construirez des projets collectifs. Ensemble, vous aborderez des problématiques communes, œuvrant pour vous-mêmes afin de construire collectivement l'avenir de l'élevage.

La méthode du forum ouvert a déjà démontré son efficacité sur le CrDA du Périgord Noir. Ce mode de travail collectif tire parti de la diversité des échanges entre les producteurs. L'atmosphère décontractée favorise la communication et conduit à l'élaboration d'un plan d'action concret. Les projets collectifs récemment menés en Sarladais illustrent la pertinence de cette approche collaborative.

La réussite de cette journée repose entièrement sur la participation active des éleveurs ! La qualité et la pertinence du travail accompli seront d'autant plus approfondies et significatives que la salle sera remplie !

Parlez-en autour de vous, TOUS les éleveurs sont les bienvenus !

Réservez cette date et inscrivez-vous auprès du CrDA : 05.53.28.60.80 ou crda.pn@dordogne.chambagri.fr, pour plus d'infos, n'hésitez pas à contacter : Alexis Cornuez au 07 84 97 61 00

FORUM OUVERT

VIVRE
DEMAIN
DE NOS
ÉLEVAGES
EN DORDOGNE

> Réinventons
ensemble notre
élevage
périgourdin !

+d'info : dordogne.chambre-agriculture.fr

De 9 h 30 à 17 h

REPAS OFFERT,
sur inscription

(au moins 5 jours avant le forum)


Tél. 05 53 28 60 80

Mardi **12 mars**
Salle des fêtes - **PROISSANS** -



Organisateurs



Financier



Groupe d'échanges

Couverts végétaux d'hiver : au-delà de la réglementation, comment m'y prendre pour réussir et pourquoi !

S'y retrouver avec les exigences réglementaires ! Mais au fond pourquoi semer des couverts ? Semis à la volée avec travail superficiel ou au semoir direct : concrètement cela donne quoi au champ ? Quelle stratégie pour semer à un coût maîtrisé ?

Vous vous posez des questions sur les couverts végétaux d'hiver, vous souhaitez partager votre expérience ou aller plus loin dans la compréhension des bénéfices qu'ils peuvent vous apporter sur l'exploitation.

Nous vous invitons à venir en parler sur le terrain avec des producteurs qui ne reviendraient pas en arrière

- **Le 6 mars avec Florian LACROIX. RDV à 14h**
Route de l'Esparoutis (GPS : 44.8027, 1.161).



Gérer l'enherbement du verger autrement, on en parle ensemble !

Le **Vendredi 8 mars** prochain se tiendra dans le Lot et Garonne la journée d'échanges interdépartementale du projet GREEN FRUIT.

Au programme : échanges et partages d'expériences entre arboriculteurs autour des thématiques :

- pâturage ovins en vergers,
- stratégies alternatives de gestion de l'enherbement du rang et dernières avancées sur la R&D châtaigne,
- bord de champs et haies : quel intérêt pour la biodiversité des vergers ?
- gestion de l'alimentation hydrique du verger : intérêt des sondes pour répondre aux besoins des arbres,
- gestion de l'enherbement en verger et couverts végétaux : comment adapter sa stratégie à l'âge du verger ?
- enherbement : comment observer l'impact de sa gestion sur son sol ?
- couverts végétaux : choix, stratégie été/hiver, implantation et destruction.

Rendez-vous dès 9h30 au verger de Benjamin LEBLOND (1458 Rte de la Cambe de l'Homme, 47150 Gavaudun).

Merci de réserver votre repas (18€) auprès de Remy

MULLER (CA 47) : remy.muller@lot-et-garonne.chambagri.fr ou 06.08.62.64.76

Conseil Stratégique Phytoprotecteur

Evolution et annonce du gouvernement !

Le Décret n° 2023-1277 du 26 décembre 2023, relatif au renouvellement du certificat individuel prévu par le II de l'article L. 254-3 du code rural et de la pêche maritime décret, a instauré une période transitoire, pendant laquelle les utilisateurs professionnels de phytos disposent d'un délai de douze mois supplémentaires, non renouvelable, pour fournir une attestation de conseil stratégique (CSP) lors d'une demande de renouvellement du Certiphyto. Ce décret a été publié au Journal Officiel le 28 décembre 2023. Les agriculteurs doivent présenter à ce jour un seul justificatif de réalisation de CSP pour le renouvellement de leur Certiphyto durant cette période. La période de cette dérogation concerne les renouvellements de Certiphyto ayant lieu entre le 1er janvier 2024 et le 31 décembre 2027.

Le gouvernement a également annoncé à la suite des manifestations de janvier la « suppression du CSP sous sa forme actuelle ». Nous ne savons pas à ce jour qu'elle sera la formule proposée. Dans l'attente de l'émission d'un nouveau décret, tout exploitant renouvelant son Certiphyto devra présenter lors de son inscription **soit une attestation justificative de réalisation du CSP, soit une attestation de prise de rendez-vous pour un CSP.**

Rappel important : Ce décret permet une dérogation temporaire. À ce jour, le Conseil Stratégique Phytoprotecteur reste obligatoire depuis le 31/12/2022. Lors d'un contrôle des SRAL, un rappel à la loi sera fait aux agriculteurs ne présentant pas les justificatifs de CSP ou de prise de RDV. Une demande de mise en conformité sera demandée.

CARTOBIO

Un nouvel outil obligatoire pour déclarer vos surfaces en BIO !

CartoBio est un outil cartographique en ligne, porté par l'Agence Bio et l'INAO, permettant de localiser les parcelles conduites en agriculture biologique et en conversion, au sein des parcelles agricoles françaises. Il s'agit de données anonymisées sans information concernant la personne physique ou morale. Seuls l'historique des cultures et la surface sont affichés. À compter du 1er janvier 2024, les organismes certificateurs doivent transmettre via l'outil Cartobio la géolocalisation des parcelles engagées en agriculture biologique, avec leur niveau de conversion, la date de début de conversion et la culture principale annuelle, des opérateurs qui sont soumis à contrôle.



CartoBio BETA
Parcelle cultivée en Agriculture Biologique

CERTIPHYTO

Portail bloqué, pensez à anticiper votre renouvellement

Le portail du service de télédéclaration du CERTIPHYTO sera bloqué du **29 avril au 30 juin 2024** pour toute demande de renouvellement de certificat individuel de la catégorie DENSA (entreprise non soumise à agrément).

Le service vous invite à anticiper la demande ou à la reporter après le 1^{er} juillet 2024 selon la date de fin de validité du certificat à renouveler.

Si vous êtes concernés, des sessions exceptionnelles de renouvellement seront ouvertes en mars. N'hésitez pas à vous inscrire. Plus de renseignements au : 05.53.28.60.80.



Les objectifs affichés par CartoBio sont :

- Pour le grand public et la recherche : transparence sur les données géographiques liées à l'Agriculture Biologique, possibilité d'établir des études d'impacts de territoire,
- Pour l'administration : facilitation des paiements des aides PAC spécifiques BIO,
- Pour les organismes de certification et les agriculteurs : simplification du dispositif de création des certificats et des attestations de productions végétales.

Spécificité ECOCERT : seul Ecocert ne fonctionne pas avec CartoBio mais avec un outil interne en place depuis le printemps 2023 envoie directement à l'Agence bio les parcelles certifiées. Les parcelles certifiées sont communiqués directement à l'Agence BIO.

Pour plus d'informations : <https://www.agencebio.org/vos-outils/cartobio/>

DEGATS DE GIBIER :

Des progrès !

Inutile de rappeler le fort engagement du CrDA du Périgord Noir sur ce sujet...

Des avancées non négligeables ont été obtenues et vont permettre de nouvelles actions, point d'actualité sur les nouveautés :

- ✓ Des mesures de simplification de la procédure d'indemnisation des dégâts de gibiers, baisse des seuils de déclenchement (3% de la surface),
- ✓ Des mesures pour augmenter les prélèvements par la chasse,

Hausse des attributions de bracelets,
Possibilité de chasse du sanglier à l'approche et affût du 1er avril au 14 août (sur demande de la société de chasse),

- Interdire l'agrainage,
- Interdire les consignes de chasse.

A ces mesures s'ajoute une mesure importante pour le département de la Dordogne : la possibilité de piéger le sanglier entre le 1er avril et le 14 août sur les communes classées points noir, point de surveillance et zone Tuberculose Bovine.

En effet, suite au classement "Nuisible" (ESOD) du sanglier sur cette période, pour pouvoir piéger il est nécessaire de remplir certaines conditions :

- Etre détenteur du droit de destruction et avoir suivi une formation de piéreur agréé AVEC le module spécialisé « piégeage sanglier »,
- Etre titulaire d'un permis de chasse valide,
- Etre propriétaire, locataire ou délégataire du droit de destruction sur la ou les parcelles où sera positionné le dispositif de piégeage.

Exemples:

- Un agriculteur exploitant des terres sur une commune point noir, surveillance ou tub. Bovine est titulaire du permis de chasse valide, s'inscrit à la formation piéreur agréé. Après validation de la formation et demande en DDT, le piéreur peut mettre en place un ou plusieurs pièges sur les parcelles de l'exploitation et commencer à protéger ses cultures,

- Un agriculteur n'ayant ni permis de chasse, ni formation peut déléguer le piégeage et le tir à un piéreur agréé de son secteur,

- un agriculteur hors des communes citées ne pourra pas piéger. Pour être classé point noir ou surveillance, il faut qu'il y ait suffisamment de surfaces détruites (contrôle sur dossiers indemnités, demandes d'intervention des lieutenants de louveterie ou signalement sur le site de la Chambre d'agriculture).

Il est indispensable de signaler vos dégâts, c'est la seule chose qu'on ne peut pas faire pour vous. Si les dégâts ne sont pas signalés, ils n'existent pas!

<https://esod.chambres-agriculture.fr/signalement>

ou scandez les codes ci-dessous avec votre smart phone



L'application est disponible sur IOS et Android sous la dénomination « SIGNALER DEGATS FAUNE SAUVAGE »

Il est aussi possible de signaler en ligne sur le site : <https://esod.chambres-agriculture.fr/signalement>

N'attendez plus, installez l'appli !

Accédez gratuitement à l'application depuis les stores



Points sur les crises sanitaires élevage

AVICOLE

Notre département n'est pas épargné par les crises sanitaires. Plusieurs filières d'élevage sont impactées.

Après une première vague épidémique au printemps 2022, les producteurs avicoles du Périgord Noir ont à nouveau été impactés par le virus de l'Influenza aviaire hautement pathogène en décembre 2022.

Les mesures sanitaires d'interdiction et de restrictions de mise en place et de mouvement d'animaux, ont engendré des pertes économiques pour les exploitations avicoles dans le périmètre de Saint-Geniès et Saint Crépin-et-Carlucet.

Aucun foyer IAHP n'a été déclaré en Dordogne depuis cette fin d'année 2022.

Une avance d'indemnisation a pu être versée aux producteurs à l'automne 2023 afin de soulager les trésoreries. Depuis le 29 janvier 2024, l'Etat met en œuvre un dispositif France AgriMer de solde d'indemnisation.

Les demandes sont à déposer avant le 15 mars 2024 à 14h00 sur la plateforme suivante :

<https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Dispositifs-par-filiere/Aides-de-crise/INFLUENZA-AVIAIRE/H5N1-2023-Amont-solde> , elles doivent impérativement être accompagnées d'une attestation comptable validée par un expert-comptable.

Depuis le 1er octobre 2023, les éleveurs de canards de l'ensemble du territoire sont dans l'obligation de vacciner leurs animaux. A l'échelle de la Dordogne, du 1er octobre au 12 février, cela représente un total de 1 199 647 doses de vaccin distribuées (toutes espèces confondues, 2 doses/canard).

A noter que le coût de la vaccination est pris en charge à 85 % par l'Etat pour cette première campagne de vaccination qui s'achèvera le 30 septembre 2024. Les 15 % restants sont à la charge de la profession (surveillance passive, administration de la première injection) pour un coût estimé à 22 cts/tête.

HERBIVORE

Une pression permanente de la tuberculose bovine : 21 foyers détectés en 2023 et déjà 4 foyers confirmés début 2024. La surveillance de la faune sauvage et la mise en pratique des mesures de biosécurité en élevage sont primordiales pour tenter de maîtriser la circulation de la maladie.

Une reprise de la fièvre catarrhale (FCO) est notable avec un impact principalement sur les cheptels ovins et caprins. On constate une collecte d'équarrissage des ovins/caprins adultes de +70 % entre octobre 2022 et octobre 2023 sur l'ensemble du département.

En 2023, le phénomène marquant a été l'émergence de la Maladie Hémorragique Epizootique (MHE). Arrivée d'Espagne, son impact a été très important dans les départements pyrénéens. En Dordogne, 16 foyers ont été déclarés. Les dispositifs de demande d'indemnisation sont ouverts depuis le 5 Février, et ce, jusqu'au 30 Avril 2024.

La « MHE » et la « FCO » sont des maladies vectorielles transmises par des insectes piqueurs. Leur reprise d'activité printanière laisse craindre une nouvelle vague de contamination. La vigilance et la prévention sont de mise. Les animaux en bon état corporel sont plus résilients face aux maladies.



Retour sur Assemblée Générale du CrDA

Le 7 décembre dernier à St Rabier, le CrDA du Périgord Noir a tenu son Assemblée Générale, après un rapport d'activité complet, nous avons proposé à nos administrateurs un débat autour de la santé en élevage. Avec les interventions de vétérinaires, GDS, éleveurs de Corrèze et animateur de GIEE de La Loire, les éleveurs

présents ont largement échangé sur une thématique qui touche actuellement le territoire.



Rencontres Elus/CrDA

Au cours des 6 derniers mois de l'année 2023, le CrDA a rencontré les 6 présidents des Communautés de communes du Périgord Noir, et le député de la circonscription. Pierre Tremouille, accompagné d'un membre du bureau du CrDA, a fait un point sur l'actualité agricole du territoire, les projets portés par le CrDA et les enjeux pour l'avenir de l'agriculture locale.

Nous avons pu échanger sur les Dynamiques de filières, la situation sanitaire et les problématiques agricoles. Et les projets soutenus par le CrDA ont été présentés tels que l'abattoir de volailles à Sarlat, et le travail de fond fait sur la transmission des exploitations et les différentes animations de groupes. Au niveau de chaque Communauté de Communes, nous avons aussi échangé sur le Plan local d'Urbanisme, les Plans Climat Energie de Territoire, sur l'alimentation locale et les différents projets portés par les collectivités.



JOURNEES ENERGIE

Retour sur ces journées thématiques organisées conjointement avec les 3 CrDA du département et la FD CUMA.

Nous avons mis en avant des agriculteurs ayant choisi différentes solutions pour faire face à la crise énergétique. Tracker, couverture photovoltaïque, solaire thermique, chaudière bois, méthanisation, bioGNV, autant d'initiatives et de fiches techniques pour choisir le meilleur levier pour son système de production.

Merci à Jérôme de Freitas (Campagnac Les Quercy), Sébastien et Francis Castant (Nabirat) et l'EARL Delmares (Journiac) pour l'accueil lors de ces journées en Périgord Noir.

Les fiches sont à retrouver au CrDA à Sarlat ou sur le site Internet de la Chambre d'agriculture de Dordogne.



MANIFESTATIONS

Elevage et Territoire

Cette année Elevage et Territoire revient en Périgord Noir !

La manifestation organisée par la FD CUMA et la Chambre d'agriculture de Dordogne, se tiendra **le samedi 29 juin** à Meyrals. Les deux exploitations de Gaël Laborderie et Thierry Grave seront le support de la manifestation et mettront en avant l'agriculture du territoire.

Matériel, démonstrations, témoignages, un programme complet pour montrer les initiatives locales et trouver des leviers pour demain. Cette manifestation est aussi l'occasion pour les agriculteurs de se retrouver, le jour de l'évènement ou la semaine précédente pour l'installation. Un moment convivial à noter dans vos agendas.

Si vous souhaitez vous investir dans l'organisation, donner un coup de main, proposer un stand, contactez Alexis Cornuez au 07 84 97 61 00. On vous attend nombreux !

Terres en fête 2024

Autre manifestation Agricole en Périgord Noir, les Jeunes Agriculteurs de Dordogne organisent Terre en Fête cette année à Hautefort. **Le 27 juillet soirée et la journée du 28 juillet**, concours de labours et diverses animations, repas et soirée concert. Bonne ambiance garantie !

Fabien Toulemont, EARL Magenta centralise l'organisation de l'évènement. (06 73 57 41 27)

